



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024

SOMMAIRE

1	Contexte économique et institutionnel	P. 05
2	Règles de construction du budget	P. 08
3	Données générales sur le SPECTOM	P. 10
4	Bilan comptable de l'exercice 2023	P. 15
5	Rétrospective <ul style="list-style-type: none">• Tonnages 2022• Les services• Analyse financière	P. 17
6	Perspectives 2023 <ul style="list-style-type: none">• Section de fonctionnement• Section d'investissement	P. 29
7	Conclusion	P. 41

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif.

Le rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Il doit permettre une vision précise des finances du syndicat et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a voulu renforcer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB comporte notamment :

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- Une analyse de la situation financière de la collectivité,
- Les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement annuel en prenant en compte non seulement le budget principal mais également l'ensemble des budgets annexes.

**CONTEXTE
ÉCONOMIQUE ET
INSTITUTIONNEL**

01

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1- Le contexte économique de la préparation budgétaire 2024

En mai 2023, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'elle ne considérait plus la COVID-19 comme une « urgence sanitaire mondiale ». Cette crise sanitaire étant derrière nous, les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs ont retrouvé leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Cette reprise mondiale de l'économie s'est vue contrariée notamment par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Dès lors, un phénomène d'inflation est apparu (tensions sur les prix du gaz, du blé) et pèse fortement sur le pouvoir d'achat des ménages, encore aujourd'hui.

Une inflation persistante mais ralentie

Selon le Fond Monétaire International (FMI), l'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, puis 5,2 % en 2024. Les prévisions ont été réévaluées à la hausse pour 2024.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) devrait ralentir de manière plus échelonnée, mais elle pourrait à nouveau s'accélérer si d'autres chocs se produisaient, notamment ceux liés à des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la sécheresse, qui fragilise le secteur agricole, et ceux induits par l'intensification de la guerre en Ukraine. En effet, le risque actuel de ces tensions géopolitiques est de voir l'économie mondiale se scinder en blocs, ce qui voudrait dire davantage de contraintes sur les échanges commerciaux notamment sur les biens stratégiques, sur les mouvements transfrontaliers de capitaux, de technologies et de travailleurs, et sur les paiements internationaux.

Une évolution de ce type pourrait contribuer à accroître la volatilité des cours des produits de base pour la zone Euro et pour la France.

Par ailleurs, les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants restent encore élevés. Le secteur des services a quant à lui résisté plutôt favorablement au premier trimestre 2023.

Une croissance stable et modérée

Toujours selon le FMI, la croissance mondiale devrait passer, de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2024. Dans la zone euro, la croissance devrait passer de 3,5 % en 2022 à 0,9 % en 2023, puis remonter à 1,5 % en 2024. Une prévision assez faible compte tenu de la hausse des taux directeurs appliquée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation. En effet, les banques centrales ont pour objectif de maintenir la stabilité des prix. Le durcissement des politiques monétaires des banques centrales face à l'inflation fait augmenter le coût de l'emprunt, ce qui limite l'activité économique, notamment les investissements et la consommation des ménages, puisque les banques des pays avancés ont considérablement durci leurs conditions d'octroi de prêts. Ce niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur leur système financier puisqu'il réduit leur offre de crédit.

Les finances publiques ne sont pas épargnées par cette hausse des taux d'intérêts. Les charges financières liées à leur dette bondissent ce qui réduit leur marge de manœuvre pour investir. L'excès d'épargne accumulé pendant la pandémie diminue dans les pays avancés. Davantage de pays pourraient alors être confrontés à une situation de surendettement. Les déficits budgétaires et la dette publique dépassant les niveaux antérieurs à la pandémie, les pays devront procéder à un rééquilibrage budgétaire voire une restructuration de leur dette pour en garantir sa viabilité.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

2- Le contexte institutionnel de la préparation budgétaire 2024

Le SMECTOM est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (articles L.5711-1 à L.5711-4 du CGCT). Créé en 1978 sous le nom de SIVOM des cantons de Lannemezan, Galan et La Barthe de Neste, notre syndicat est devenu SMECTOM en 2001.

Le SMECTOM est un syndicat à la carte qui possède :

- Une compétence obligatoire : le traitement
- Une compétence optionnelle : la collecte.

Depuis le 1er avril 2023, date de l'extension du périmètre d'intervention du SMECTOM sur le territoire de la CCAL (adhésion de 28 communes supplémentaires pour la compétence optionnelle), tous les EPCI adhèrent désormais à la compétence collecte.

En termes de gouvernance, cela a donné lieu à la désignation de 11 délégués supplémentaires issus de la CCAL pour le collège collecte : 7 titulaires et 4 suppléants.

De même, au 1er juillet 2024, une nouvelle extension de périmètre sera effective avec l'arrivée de 28 nouvelles communes de la communauté de communes Trie Magnoac. Cela entraînera également la désignation de 9 ou 10 délégués supplémentaires : 6 ou 7 titulaires et 3 suppléants.

En conséquence, pour le prochain budget primitif, toutes les communautés de communes contribueront en totalité à l'ensemble des services comptables : administration, communication, prévention, moyens généraux, recyclerie, pré-collecte, collecte, déchetterie, aire de compostage, centre de tri, Ordures ménagères.

les projets en cours et à venir

Un projet d'envergure est actuellement en cours : il s'agit de la poursuite des travaux de construction du pôle de valorisation. Les travaux ont débuté le 1er décembre 2023 et devraient s'achever au 1er trimestre 2025. S'en suivra ensuite l'aménagement du site pour une ouverture prévue courant second semestre 2025.

Un autre projet est à l'étude, il s'agit de la construction d'un bâtiment de collecte destinée à la CC Aure Louron. Ce dernier sera équipé d'un garage, de vestiaires, douches, salle de repos ainsi que 2 ou 3 bureaux. L'objectif étant de centraliser les départs et retours de tournée et prévoir l'embauche d'un responsable de site.

Une étude globale d'ingénierie va être entreprise pour optimiser la collecte en terme de fréquence des tournées, de mode de collecte (colonnes enterrées...) ainsi que la gestion des déchetteries.

Une revue des services concernant la prévention, la mise à disposition de composteurs ainsi que le nettoyage des bacs sera réalisée dans le but d'améliorer le service et d'optimiser les coûts associés.

Enfin, une attention toute particulière sera portée sur les aspects sécuritaire, tant dans l'exercice des missions de nos agents que pour les utilisateurs de nos déchetteries.

RÈGLES DE
CONSTRUCTION
DU BUDGET

02

RÈGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET

Les éléments, sur lesquels reposent la construction du budget d'une part et la détermination des contributions de ses adhérents d'autre part, sont identiques aux années précédentes.

Toutefois, il convient de les rappeler. Ils peuvent être résumés comme suit :

- La détermination des prix unitaires découle d'un **suivi analytique par service**. Ainsi, le budget du Syndicat résulte de la consolidation de 17 budgets élémentaires ;
- Les modes et fréquences de collecte étant hétérogènes sur le territoire du SMOCTOM, les coûts unitaires afférents à la collecte et à la pré-collecte sont calculés sur la base d'une population équivalente auxquels sont appliqués des prix unitaires par habitant.

$$\text{Popeq} = \text{PopDGF} \times (\text{COM} + \text{CCS})$$

Les valeurs du coefficient C sont définies ci-dessous :

	Admin.	Comm.	Prev.	MG	Recycl.	Déchet	Coll.	Pré-coll.	DV	TRI	OM
Base de calcul	Pop DGF						Pop équiv. Coll.	Pop équiv. Pré-coll.	Tonnes		

$$\text{Pop equiv collecte} = \text{pop équiv p-collecte} = \text{pop DGF} * (\text{C}_{\text{OM}} + \text{C}_{\text{CS}})$$

COLLECTE OM			
Fréquence hebdo	1	2	3
P à P	-0,05*X ² +0,35*X+0,7		
	1	1,2	1,3
BDR	0,8+0,1X		
	0,9	1	1,1
Colonnes	0,775+0,0775X		
	0,85	0,9	0,95



COLLECTE SELECTIF		
Fréquence hebdo	0,5	1
P à P		0,25
	0,1*X	
BDR	0,05	0,1
	0,05*X	
Colonnes	0,025	0,05



- Pour les services « administration », « communication », « prévention », « moyens généraux » et « recyclerie » et « déchetteries », les contributions sont calculées à partir des DGF de chaque communauté de communes auxquelles sont appliquées des prix unitaires par habitant.
- Pour le traitement (OM, sélectif et « déchets verts »), **les flux financiers découlent des tonnages collectés** auxquels sont appliqués des prix unitaires à la tonne (fixés par le syndicat de traitement).
- Cette année encore les contributions sont calculées selon les anciens regroupements de communes (appelés ici pôles). Toutefois, pour des raisons d'optimisation des circuits de collecte, il conviendra pour chaque adhérent de se positionner quant au maintien de cette contrainte.

**DONNÉES
GÉNÉRALES SUR
LE SMECTOM**

03

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

1- Le territoire

	Population DGF 2023	Nombre de communes
CC Plateau de Lannemezan - CCPLNBB	19 420	55
CC Aure Louron - CCAL	18 894	46
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA	8 166	37
CC Neste Barousse- CCNB	5 098	18
CC Pays de Trie et du Magnoac CCPTM	3 855	22
TOTAL	55 433	178

2- Les services

1- La collecte des ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés se fait en porte en porte ou en bac de regroupement.

Les fréquences varient entre :

- 2 fois par semaine, en Bac de Regroupement (BDR), pour les communes de : Ilhet, Sarrancolin, Ancizan, Cadéac, Grézian, Guchen, Saint-Laurent de Neste et Mauvezin ;
- 3 fois par semaine, en BDR, pour la commune d'Arreau ;
- 1 fois par semaine sur toutes les autres communes.

8 équipes de 2 ou 3 agents sont chargées de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

2- La collecte des emballages ménagers recyclables :

Pour les emballages ménagers recyclables (hors verre), la collecte se déroule en porte à porte, via les bacs de regroupement ou par les points d'apport volontaire.

- **En porte à porte** : Lannemezan, Pinas, La Barthe de Neste, Avezac-Prat, Capvern, Tournay et Trie sur Baïse ;
- **En bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire** : sur toutes les autres communes.

La fréquence varie de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

3- La collecte du verre :

Sur l'ensemble de la zone du SMECTOM, la collecte a lieu en points d'apport volontaire, grâce aux colonnes Récup'verre.

La collecte du verre est assurée par un seul agent à l'aide d'un polybenne équipé d'une grue de manutention.

4- La collecte des cartons pour les commerçants :

Pour les commerçants de Lannemezan, de la CC d'Aure et des Véziaux d'Aure, la collecte est hebdomadaire. Elle a lieu juste avant ou après la collecte sélective et elle est réalisée par la même équipe. Ces cartons sont stockés dans des conteneurs à couvercle bleu mis gratuitement à disposition des commerçants, puis sont déchargés au centre de tri de Capvern pour y être directement mis en balles. Celles-ci sont ensuite expédiées vers des usines de recyclage.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

5- Les déchetteries gérées par le SMECTOM :

Le SMECTOM a développé un réseau de 9 déchetteries dont il assure la gestion en régie :

DECHETTERIES	LOCALISATION	DEPUIS LE
BORDERES LOURON	D 618 - 65590 BORDERES LOURON	01/04/2023
CAPVERN	N°3000 RD 938 - 65130 CAPVERN	
GALAN	Rue Pontic - 65330 GALAN	01/11/2013
GRÉZIAN	65240 GREZIAN	01/01/2014
HÈCHES	Quartier Oulits- 65250 HECHES	01/05/2009
NESTIER	Route des Sablières - 65150 NESTIER	01/01/2015
ST LARY SOULAN	Route d'Aragnouet - 65170 ST LARY	01/04/2023
TOURNAY	ZA du Gabastou - 65190 TOURNAY	31/12/2016
TRIE SUR BAISE	Route de Tarbes - 65220 TRIE SUR BAISE	

6- La pré-collecte :

Ce service a été créé en début d'année 2018.

Ses principales missions :

- Gestion du parc de conteneurs (nouvelles dotations, remplacements, échanges, retraits, ...)
- Gestion du parc de colonnes à verre et à emballages ;
- Maintenance des bacs et colonnes ;
- Lavage des bacs mis à disposition des communes et lavage des colonnes aériennes.

7- La tarification incitative et la redevance spéciale

Ce service a été créé en 2020 pour 3 raisons :

1. Tout d'abord en réponse à l'évolution du contexte réglementaire sur le mode de financement du service d'élimination des déchets.

- Les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'intégration par les collectivités territoriales d'une part incitative dans le mode de financement : la Reom et la Teom pourront intégrer une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, chapitre II, article 46).
- La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit une généralisation de la tarification incitative avec un objectif de 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

2. Ensuite pour répondre à la demande de certaines Communautés de Communes, dont la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros en premier lieu, qui souhaitent instaurer ce type de financement sur leur territoire afin d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et inciter directement l'utilisateur, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage.

3. Et enfin pour rétablir une équité entre les ménages et les non-ménages par la mise en œuvre d'une redevance spéciale (RS). Cette redevance s'applique aux entreprises et établissements publics en les amenant à contribuer financièrement au fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets en fonction de leur utilisation de ce service. Ainsi, la redevance spéciale permet de ne pas faire porter l'intégralité des dépenses liées aux déchets sur les seuls ménages.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

3- Le traitement des déchets

Depuis le 1er janvier 2008, le SMECTOM n'assure plus le traitement des déchets. Cette mission a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

Jusqu'au 1er février 2010, les ordures ménagères étaient traitées au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Capvern.

Actuellement, les ordures ménagères de notre département sont externalisées.



EN 2023

1/ Les ordures ménagères :

- 36% a été envoyée à Lieoux pour y être **enfouie**
- 64% a été **incinéré** : 4% à Toulouse et 60% à Bessières

2/ Les **emballages**, sont vidés au centre de tri de Capvern pour y être triés par catégorie puis **envoyés vers des usines de recyclage**.

4- Les marchés en cours

• Pour la collecte du verre

Le SMECTOM assure gratuitement, **pour TOUS ses adhérents à la collecte**, un service de collecte du verre en tirant ses recettes uniquement de la vente du verre.

En plus de cela, le SMECTOM agit en tant que prestataire de services pour la déchetterie de Pouyastruc. Dans ce cas, le tarif de cette prestation est fixé par convention.

Depuis le 01/01/2022, les conventions ou marchés passés avec certaines structures pour la collecte et le traitement de leurs déchets ont laissé place à la Redevance Spéciale. Pour le moment, la redevance spéciale est présente sur le territoire de la CCPL uniquement.

En 2024, elle sera étendue sur la CCAL et la CCPTM.

5- Les moyens techniques

Soucieux de l'environnement, le SMECTOM effectue toutes ses acquisitions de véhicules en prenant systématiquement en compte les dernières normes et en veillant à ce que les taux de rejets de CO2 dans l'atmosphère soient les plus faibles possibles.

Le SMECTOM possède un parc de véhicules important ce qui permet donc, en cas de panne, d'avoir une réactivité adaptée.

De plus, le SMECTOM est doté d'un atelier équipé de tous les outils nécessaires et d'un responsable d'atelier en charge de :

- L'entretien et la réparation des véhicules (camions, voitures, utilitaires, chariots élévateurs...)
- L'entretien des équipements du garage
- La gestion de l'utilisation des véhicules
- L'organisation des contrôles techniques et réglementaires des véhicules



<p>15 BOM équipées de lève-conteneurs (pour des bacs de 80 litres à 1 100 litres) répondant aux normes en vigueur et contrôlées trimestriellement par un organisme agréé.</p>	<p>3 équipées d'une benne de 16 m3 (dont 2 en location)</p>
	<p>5 équipées d'une benne de 14 m3</p>
	<p>4 équipées d'une benne de 12 m3</p>
	<p>3 EVOLUPACK (collecte des bacs et des colonnes semi enterrés)</p>

<p>7 POLYBENNES répondant aux normes en vigueur et contrôlées semestriellement par un organisme agréé.</p>	<p>2 avec une grue pour le vidage des colonnes à verre et emballages (PTRA de 26 tonnes)</p>
	<p>2 pour les rotations de bennes des déchetteries (PTRA de 26 tonnes) + 1 (PTRA de 19 tonnes qui devrait être prochainement vendu)</p>
	<p>1 pour les rotations de bennes des déchetteries de Galan et Trie/Baïse et le transfert du verre à Albi - en location (PTRA de 26 tonnes)</p>
	<p>1 mulet qui permet, en saison haute de répondre à l'augmentation des rotations des bennes de déchetteries et de palier aux éventuelles pannes des 5 autres véhicules (PTRA de 26 tonnes)</p>

<p>1 Laveuse pour conteneurs, colonnes à verre et emballages, équipée d'une cuve de 4 000 litres compartimentée en deux (un compartiment de 2 200 litres pour l'eau propre et un compartiment de 1 800 litres pour la récupération des eaux de lavage).</p>
<p>2 télescopiques</p>
<p>4 fourgons dont un équipé en atelier afin d'assurer un dépannage rapide sur les circuits de collecte.</p>
<p>6 véhicules légers utilitaires</p>

BILAN
COMPTABLE
EXERCICE 2023

04

BILAN COMPTABLE - EXERCICE 2023

1 - Fonctionnement	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Recettes	10 814 631,69€	9 940 100,81€	91,91%
Dépenses	10 814 631,69€	9 283 365,19€	85,84%

Résultats 2023	656 735,62€
Résultats antérieur (002)	1 358 801,90€
Résultat cumulé à reporter	2 015 537,52€

- Le budget de **fonctionnement** a été réalisé à hauteur de **92%** en recettes et **86%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section de fonctionnement excédentaire : **656 735€**
- A reporter au 002 du BP2024 : **2 015 537,52€**

2 - Investissement	BP 2023	CA 2023	% réalisé
Recettes	3 756 789,40€	411 615,67€	10,96%
Dépenses	3 756 789,40€	757 850,04€	20,17%

Résultats 2023	-346 234,37€
Résultats antérieur (002)	412 577,22€
Résultat cumulé à reporter	66 342,85€

- Le budget d'**investissement** a été réalisé à hauteur de **11%** en recettes et **20%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section d'investissement déficitaire : **-346 234,37€**
- A reporter au 001 du BP 2024 : **66 342,85 €**

3 - Solde global

Résultats de fonctionnement cumulé	2 015 537,52€
Résultat d'investissement cumulé	66 342,85€
Résultat global	2 081 880,37€

4 - Restes à réaliser

En recette	271 600€
En dépenses	669 703,20€
Solde des restes à réaliser	-398 103,20€

5 - Solde réellement disponible

2 081 880,37€
398 103,20€
1 683 777,17€



RÉTROSPECTIVE

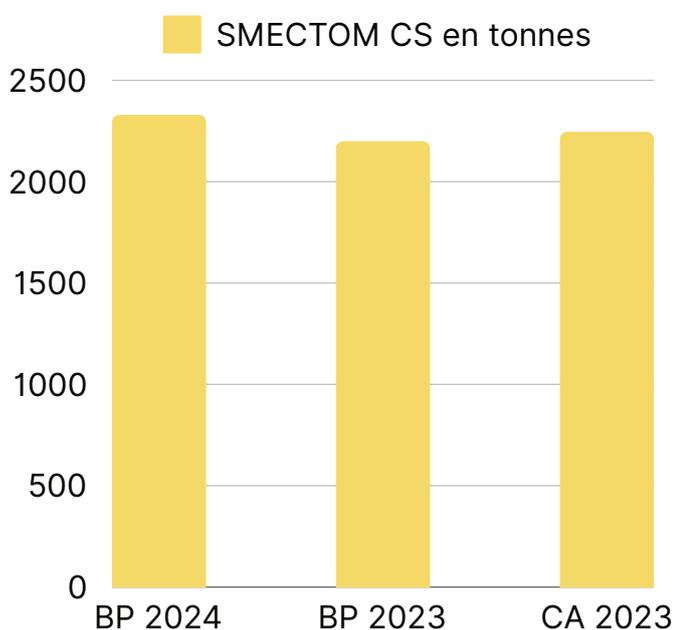
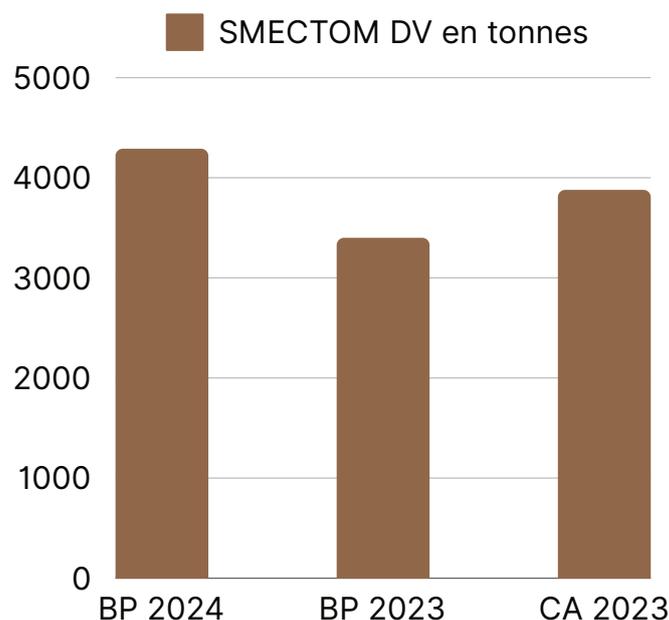
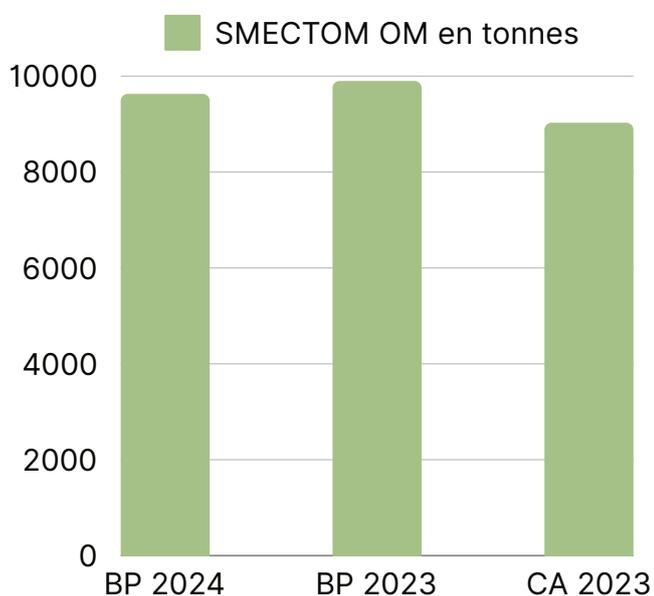
05

RÉTROSPECTIVE - LES TONNAGES 2023 ET INSCRIPTIONS BP 2024

1 - Tonnages globaux (en tonnes)



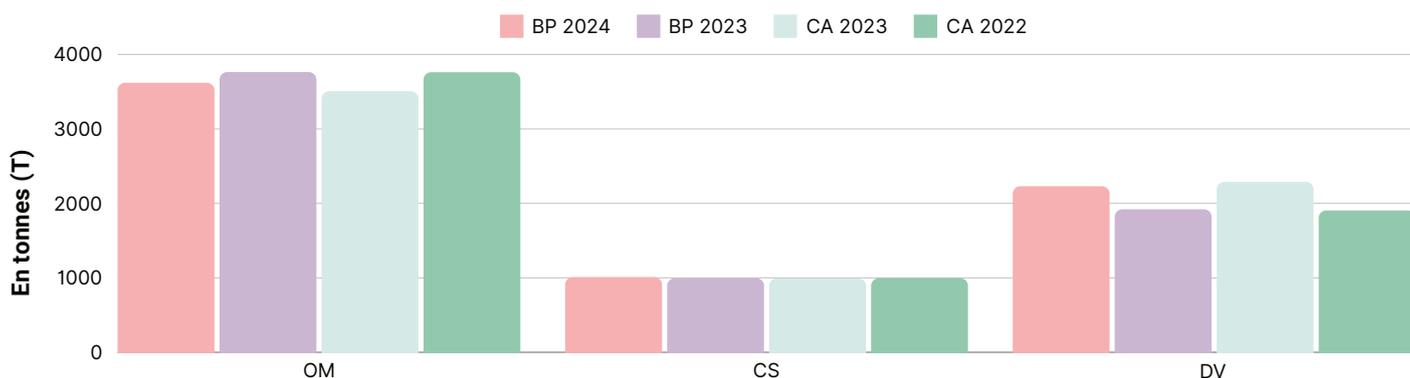
	Ordures ménagères (OM)	Sélectif (CS)	Déchets verts (DV)
BP 2024 y compris 6 mois Magnoac	9 630	2 330	4 290
	9 330+300 (Magnoac)	2 270+60 (Magnoac)	3 800+400(St Lary)+90 (Magnoac)
CA 2023	9 028	2 246	3 879
BP 2023	9 900	2 200	3 400
CA 2022	9 889	2 203	3 365
CA23/BP23	-9%	+2%	+14%
CA23/CA22	-9%	+2%	+15%



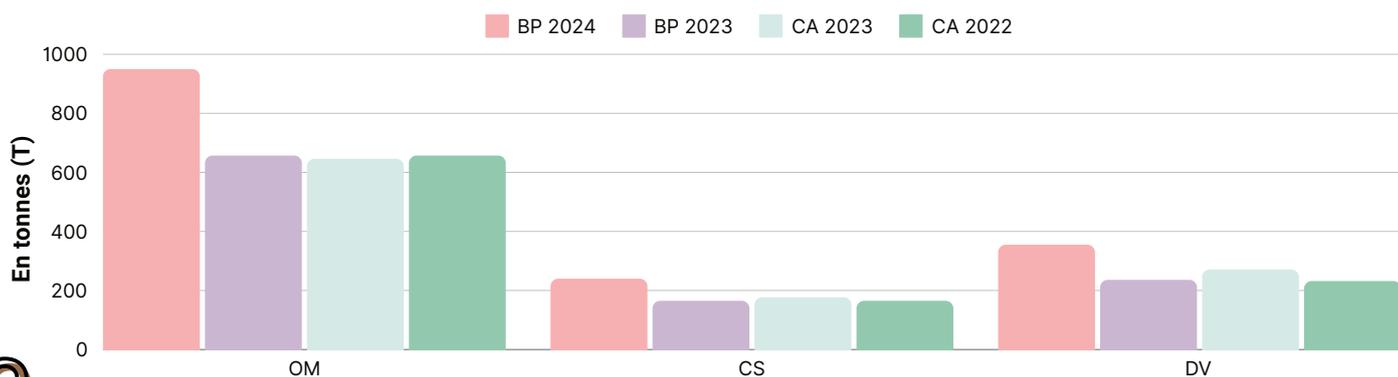
RÉTROSPECTIVE - LES TONNAGES 2023 ET INSCRIPTIONS BP 2024

2 - Tonnages par Commuanutés de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN (CCPL)				
	BP 2024	BP 2023	CA 2023	CA 2022
OM	3 620	3 763	3 507	3 761
CS	1 010	995	993	995
DV	2 230	1 921	2 289	1 905

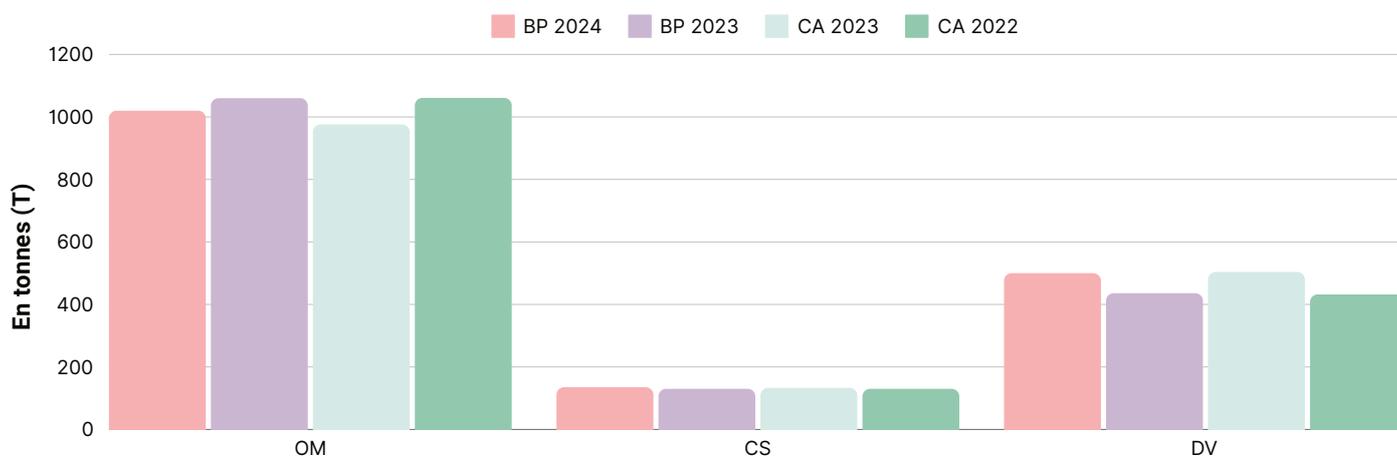


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC (CCPTM)				
	BP 2024	BP 2023	CA 2023	CA 2022
OM	950 <i>i</i> 300T pour le Magnoac (6mois) 650+300 =950	657	646	657
CS	240 <i>i</i> 60T pour le Magnoac (6mois) 60+180 =240	165	177	165
DV	355 <i>i</i> 90T pour le Magnoac (6mois) 90+265 =355	236	271	232



RÉTROSPECTIVE - LES TONNAGES 2023 ET INSCRIPTIONS BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE (CCNB)				
	BP 2024	BP 2023	CA 2023	CA 2022
OM	1020	1060	976	1061
CS	135	130	133	130
DV	500	436	504	432



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS (3CVA)				
	BP 2024	BP 2023	CA 2023	CA 2022
OM	770	970	768	970
CS	450	415	453	415
DV	400	376	406	375



RÉTROSPECTIVE - LES TONNAGES 2023 ET INSCRIPTIONS BP 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON (CCAL)				
	BP 2024	BP 2023	CA 2023	CA 2022
OM	3 270	3 450	3 131	3 440
CS	495	495	489	498
DV	805	411	410	400
	 400T pour le St Lary $400+405=805$			



Comme chaque année, ces éléments de bilan et les écarts constatés entre les réalisations et les tonnages prévus au BP engendreront des régularisations pour les Communautés de Communes.



RÉTROSPECTIVE - LES SERVICES

1- La collecte

- Reprise de la collecte sur la CCAL (pôle Haute Vallée d'Aure, Aure 2008, Louron)
- Embauche de chauffeurs et rippeurs du fait de l'arrêt progressif des mises à disposition d'agents par les communes de Saint-Lary et Aragnouet. Il est important de signaler l'énorme difficulté de recrutement pour cette partie du territoire.
- Création d'une aire de stationnement devant le hangar collecte
- Acquisition d'une BOM d'occasion.

2 - La pré-collecte

- Dotation des immeubles en bacs conformes (Capvern, Lannemezan)
- Opération de changement de volume pour la CCCVA tout au long de l'année (503 conteneurs OM à ce jour depuis Septembre 2022)
- Poursuite des dotations, échanges, remplacement, etc .
- Mise à jour de la base pour les BDR CS et intégration des bacs OM pour la CCPL (en cours)

3 - La tarification incitative

- Nouvelles grilles tarifaires et intégration des nouveaux redevables à la suite des modifications des conditions d'assujettissement (bacs carton) et facturation à 50%
- Facturation de la RS pour les pros et administrations de Lannemezan à 75% (2ème année)
- Coût total RS : **419 340.34 €**
- Préparation terrain de la période blanche de la CCPTM (second semestre) professionnels et administrations et suivi informatique --> factures envoyées en Janvier 2024
- Location de conteneur pour événement : **6 119 €**

4 - Les déchetteries

Déchetterie de Nestier

Mise en place d'un conteneur pour le stockage des DEEE. Ce conteneur permet de sécuriser les DEEE (augmentation des tonnages 2022-2023 : +43%)

L'ensemble des déchetteries (excepté St-Lary et Bordères Louron)

Modification des horaires d'ouverture pour les mois de juillet et août (7h-12h/12h20-14h)

Depuis le 01/04/2023

Gestion des 2 déchetteries supplémentaires: Saint-Lary et Bordères Louron

5- Le pôle de valorisation

- Mai 2023 : Validation de la phase PRO
- Mai-Juin 2023 : Consultation du public concernant la demande d'enregistrement (ICPE) du site
- Juin-Juillet 2023 : Lancement du marché de travaux avec 12 lots dont 1 macro-lot pour le clos couvert.
- Août 2023 : Attribution du marché
- 30 août 2023 : Obtention de l'Arrêté ICPE
- 13 septembre 2023 : Obtention du Permis de Construire
- Oct-novembre 2023 : Mise en concurrence des banques pour emprunt
- 02 décembre 2023 : Ouverture du chantier

Montant des travaux suite au marché : **4 259 919 €** (soit - **450 000 €** par rapport à l'estimation réalisée en phase PRO).

6- La communication

- Réalisation de différents supports pour l'ensemble des services (flyers, bâches, panneaux, livrets...)
- Réalisation des panneaux d'entrée de 7 déchetteries (excepté St Lary et Bordères Louron)
- Réalisation de sacs de pré-collecte
- Réalisation du journal annuel et participation au bulletin municipal de certaines Mairies
- Réalisation des coverings des abris bacs pour la collecte des biodéchets
- Actualisation du site internet
- ...

7- La recyclerie

- **Récupération d'objets**

5 déchetteries : Capvern, Trie-sur-Baïse, Nestier, Tournay et Grézian (pas de récupération à Tournay de janvier à mars à cause des vols en déchetterie)

Magasin : apport volontaire

- **Chiffres 2023 par rapport à 2022**

Recettes : 50 588,21 € (+12%)

Tonnage de déchets évités en déchetterie : 29,3 (+12%)

Tonnage d'objets récupérés à la recyclerie (apport volontaire) : 7,2 (-4%)

Taux de valorisation : 73%

Nombre de visiteurs : 19 434 (-9%)

- **Prévention des déchets et sensibilisation**

Poursuite des journées thématiques (1er mercredi du mois)

Zone de gratuité (1 tonne)

RÉTROSPECTIVE - LES SERVICES

8- Les biodéchets

Collecte des professionnels - 38 tonnes de biodéchets détournés

- Mise en place d'une phase test pour la collecte en porte à porte de 27 professionnels (rencontre des professionnels, étude des besoins) - Début de la collecte : 06/04/2023
- Acquisition de l'équipement nécessaire+dotation (bacs + housses biodégradables + communication associée)
- Suivi de la collecte sur le terrain (qualité, tonnage)

Collecte des ménages

- Mise en place du déploiement des PAV : travail avec le bureau d'études ECOGEOS, la commission biodéchets et les services techniques de Lannemezan, La Barthe de Neste et Capvern.
- Acquisitions: kits pour les ménages (bio-seaux + sacs kraft), housses biodégradables et bacs pour les PAV

Compostage collectif (partagés + autonomes) - 10,5 tonnes de biodéchets détournés

- Acquisition de composteurs (convention groupée avec SMTD65, SYMAT, CCVPVG, CCAM)
- Installation de 21 composteurs

Compostage individuel - 37 tonnes de biodéchets détournés et 306 composteurs vendus

- Vente de composteurs au siège du SMECTOM les mercredis et à la Recyclerie les samedis)

Prévention des déchets verts - 41,8 tonnes de branches détournées

- Reprise des sessions de broyage dans 7 déchetteries
- Installation de 2 composteurs de cimetières et suivi des 59 composteurs déjà installés.

9- Les moyens généraux

Ce service permet d'effectuer de nombreux travaux en régie et donc de réaliser des économies substantielles en évitant de faire appel à des artisans ou à des entreprises extérieures.

Liste des principaux travaux effectués en 2023 :

- Fabrication de volets en fer pour porte d'entrée des déchetteries de Saint Laurent et Trie/Baise
- Fabrication d'une passerelle pour la benne éco-mobilier : DGalan
- Fabrication de quai de déchargement pour PL et fourgon au CM10
- Fabrication de système de double trappe pour la benne à carton DSt laurent
- Fabrication de barrières de sécurisation du quai DGalan
- Réparation du fond des bennes et peinture intégrale intérieur & extérieur: Benne gravats DTrie et benne encombrant DGalan :
- Réparation des portes arrière et des filets de sécurité: Benne fer DCap + benne DStlaurent & DGalan
- Réparation des serrures des portes des locaux des déchetteries
- Entretien/réparation des colonnes de verre de sélectif sur tout le territoire
- Modification de la pompe de la benne à carton DGrézian
- Installation d'un treuil manuel au CM10 pour la manutention des bacs
- Installation des nouveaux panneaux d'affichage à l'entrée des déchetteries
- Petit entretien et réparation courant : des espaces vert, matériels et locaux sur les différents sites

10- La gestion des ressources humaines

- 4 nominations par voie de mutation
- 2 nominations par voie de transfert
- 4 nominations stagiaire
- 3 titularisations + 1 titularisation suite à la réussite d'un concours
- 5 radiations des cadres : 3 (départ en retraite), 1 (démission), 1 (décès non-imputable au service)
- 3 agents en disponibilité au 31/12/2023
- 11 avancements de grade
- 32 avancements d'échelon
- 2 renouvellements de contrats aidés PEC
- 1 embauche d'un apprenti
- 16 embauches en emploi d'été
- 2 sanctions disciplinaires (1 avertissement, 1 blâme)
- Transfert de compétences de la CCAL et ses implications RH (gestion du personnel, recrutements...)
- Poursuite du dialogue social avec l'installation du CST
- Poursuite de la professionnalisation des agents grâce au plan de formation
- Poursuite de la politique de maintien dans l'emploi d'agents touchés par la maladie ou le handicap, notamment via la collaboration avec la médecine du travail et le FIPHFP
- Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et définition de ses conditions d'utilisation
- Travail préparatoire sur le versement de la Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat
- Révision de l'IFSE des chauffeurs

11- L'hygiène et la sécurité

- 9 accidents de service (6 agents titulaires, 3 contractuels) et 2 accidents de trajet
- 2 maladies imputables au service
- 33 agents ont suivi des formations liées à la sécurité (PSC1, manipulation des extincteurs, gestion des produits dangereux, habilitation électrique initiale, utilisation d'un broyeur en sécurité)
- 9 agents ont suivi un recyclage de conduite en sécurité R490F, R482F
- 2 agents ont obtenu la FIMO
- Formation des membres du CST en santé, sécurité et conditions de travail (5 jours)
- Suivi continu des trousse de secours et du matériel de sécurité
- **Coût annuel dotation EPI : 21 738 €**
- **Coût annuel médecine agréée et médecine du travail : 12 954 €**



RÉTROSPECTIVE - ANALYSE FINANCIÈRE

1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	1 845 936,57€	1 421 631,08 €	1 275 756,36 €	1 193 575,20 €	1 181 325,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 181 800,17€	2 740 262,02 €	2 665 511,95 €	2 602 161,48 €	2 383 559,83 €
65	Autres charges de gestion courante	3 870 481,48€	3 468 619,69 €	3 290 571,47 €	3 163 109,03 €	3 142 644,27
66	Charges financière	52 554,59€	27 009,14 €	26 784,63 €	29 515,06 €	32 181,58 €
67	Charges exceptionnelles	10 120,14€	2 260,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Provisions	1 218,69€	1 218,69 €	1 168,88 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 253,55€	402 633,10 €	396 278,79 €	386 323,04 €	365 349,11 €
Dépenses de fonctionnement		9 283 365,19€	8 063 634,29 €	7 656 072,08 €	7 374 683,81 €	7 105 060,04 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement depuis 2019 mais ont connu une nette augmentation en 2023 du fait de l'adhésion de 28 nouvelles communes à compter du 1er avril (+15%). Le contexte inflationniste est venu aggraver cette augmentation.

Les charges de personnels (012) représentent environ 35,5% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

Le chapitre 065, qui inclue les contributions du SMTD65, augmente également régulièrement en fonction des augmentations du syndicat de traitement.

Le chapitre 042 (amortissements) a fortement diminué, du fait de l'épure de l'actif existant demandé par Madame la Trésorière en amont du passage à la nomenclature M57.

RÉTROSPECTIVE - ANALYSE FINANCIÈRE

2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
013	Atténuations de charges	157 229,57€	83 798,50 €	72 469,21 €	119 971,34 €	109 327,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 212,33€	55 672,39 €	18 932,15 €	17 082,82 €	10 931,90 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	777 334,34€	601 071,97 €	395 229,11 €	262 970,31 €	376 232,31 €
73	Impôts et taxes/fiscalité locale	24 273,44€	57 339,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	8 930 947,60€	7 599 217,96 €	7 106 901,09 €	6 678 573,14 €	6 593 244,46 €
75	Autres produits de gestion courante	26 406,95€	24 035,53 €	23 794,52 €	21 629,90 €	22 110,41 €
77	Produits exceptionnels	9 477,89€	15 061,97 €	8 388,04 €	2 132,99 €	2 162,88 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 218,69€	1 168,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement		9 940 100,81€	8 437 366,28 €	7 625 714,12 €	7 102 360,50 €	7 114 009,95 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 358 801,90€	985 069,91 €	1 015 427,87 €	1 287 751,18 €	1 278 801,27 €
Recettes totales		11 298 902,71€	9 422 436,19 €	8 641 141,99 €	8 390 111,68 €	8 392 811,22 €
Résultat annuel		+ 656 735,62€	373 731,99 €	-30 357,96 €	-272 323,31 €	8 949,91 €

Le chapitre 74, qui regroupe les recettes des éco-organismes ainsi que les contributions des communautés de communes, représente 90% des recettes réelles de fonctionnement.

Les contribution des communautés de communes (article 74758) représentaient à elles seules environ 80% de ces recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2021, le chapitre 70 augmente du fait de la montée en charge des recettes provenant de la Redevance Spéciale (article 70 688)

3 - Les principales dépenses & recettes d'investissement en 2023

FCTVA	78 424,72€
Subvention	0,00€
Amortissements	321 253,55€
TOTAL RECETTES	411 615,67€
Remboursement capital emprunt	252 717,44€
Etude pôle de valorisation	255 951,84€
Etude déploiement de la collecte des biodéchets (localisation de PAV)	10 140,00€
Création d'une aire de stationnement (terrassement, cailloux)	21 729,56€
Achat de bacs	53 622,60€
Achat de colonnes	25 516,80€
Travaux en régie	11 256,53€
Matériel et outillage divers	9 579,01€
Matériel informatique	9 762,00€
Achat de composteurs (pour mise à disposition gratuite)	28 653,23€
Avance forfaitaire marché de travaux Pôle de Valorisation	62 010,78€
Divers	16 910,25€
TOTAL DEPENSES	757 850,04€



PERSPECTIVES

2024

06

PERSPECTIVES 2024-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Masse salariale

Pour mémoire, les dépenses de ressources humaines prévues au BP 2023 s'élevaient à 3,5M€. La prévision 2024 est de 3,8M€ soit 8,5%

Cette augmentation s'explique de la façon suivante:



Augmentations liées à l'extension du périmètre = 57%	
+ 80 000€	Prise en compte des agents de collecte des pôles HVA, Louron et Aure 2008 sur une année complète
+ 40 000€	2 ETP sur 6 mois pour l'arrivée du Magnoac
+ 20 000€	1 CDD à mi-temps (ambassadeur du tri et prévention)
+ 40 000€	Chauffeur pour la reprise en régie des rotations de bennes des déchetteries dans la vallée

Augmentations liées à la législation = 27%		
+ 35 000€	05/2023	Réévaluation du SMIC ce qui correspond à un indice majoré de 361 (au lieu de 353)
	01/01/2024	Nouvelle réévaluation du SMIC porté à 1 766,92€
		Agmentation du point d'indice (4,85 à 4,92)
		Attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents de la FPT ce qui induit au passage 366 points de l'indice minimum plancher
+ 39 000€	Attribution d'une prime exceptionnelle au pouvoir d'achat	
+ 12 000€		Prime à la Création d'Entreprise

Augmentations liées à la revalorisation des agents = 16%	
+ 40 000€	Augmentation du RIFSEEP pour les chauffeurs, majorée dans le cas des chauffeurs de la vallée (conduite neige)
+ 12 000€	1 alternant en RH

A cela vient s'ajouter le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui prend en compte les avancements de grade, d'échelon et la promotion interne.

EN 2024

- 1 avancement de grade
- 32 avancements d'échelons



PERSPECTIVES 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2- Régularisation sur les tonnages 2023

Le SMECTOM se verra restituer la somme de **80 189€**.

Cette restitution aurait pu être supérieure mais elle a malheureusement été impactée par les aléas suivants :

- Concernant les aires de compostage : panne du broyeur qui a nécessité la location d'un second ainsi que la mise en place d'une prestation de service. **Surcout = 120 000 €**.
- Concernant le centre de tri : usure importante du process ayant entraîné des remplacements de pièces + panne sur la presse à balle. Conséquences : arrêt du centre de tri pendant 12,5 jours et détournement des flux vers le centre de tri de Sévignacq (ValorBéarn). **Surcoût = 90 000 €**.
- Baisse des recettes liées à la vente des matériaux issus du centre de tri : -120 000 € par rapport aux prévisions du BP (-620 000 € par rapport au CA 2022),
- Non attribution du fonds de compensation de la hausse des coûts de l'énergie et de la masse salariale pour un montant de l'ordre de **230 000 €** intégré dans le budget au regard de l'arrêté préfectoral d'attribution produit en 2022.

La régularisation 2023 sera, comme chaque année, répartie entre les collectivités en fonction de leur production de déchets. Confère tableau ci-dessous :



Régularisations sur tonnages					
	OM	Centre de tri	Déchets verts	Administration	TOTAL
CC Plateau de Lannemezan -CCPLNBB	-31 204€	-604€	26 497€	1 263€	-4 047€
CC Pays de Trie et du Magnoac CCPTM	-1 345€	3 623€	2 486€	409€	5 173€
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA	-24 567€	20 278€	-21 038€	-5 183€	-30 510€
CC Neste Barousse- CCNB	-10 264	906€	3 441€	-386€	-6 304€
CC Aure Louron-CCAL	-38 863€	-1 811€	-66€	-3 759€	-44 500€
TOTAL	-106 243€	22 391€	11 319€	-7 656€	-80 189€

3- Contributions 2024 au SMTD65

- Pour les Ordures Ménagères (OMr)

Le prix moyen de traitement des OMr sera cette année encore augmenté du fait de la progression de la TGAP : +7€ pour l'enfouissement à Liéoux, +2€ pour l'incinération à Toulouse et +1€ pour l'incinération à Bessières.

D'autre part, comme l'année précédente, les tarifs appliqués par les exploitants des installations d'incinération vont à nouveau subir une hausse :



	Tarif appliqué en 2022 (€HT/t) TGAP incluse	Tarif appliqué en 2023 (€HT/t) TGAP incluse	Tarif appliqué en 2024 (€HT/t) TGAP incluse
UVE de Toulouse (SETMI)	131	136	149
UVE de Bessières (ECONOTRE)	127	157	151

• Pour les emballages

Le coût d'exploitation du centre de tri est en forte hausse par rapport à 2023 du fait du faible niveau des recettes de vente de matériaux et de la hausse des charges de maintenance constatées pour cette installation « en fin de vie » ainsi que des restes de prestations de tri dues à l'arrêt du centre de tri de Capvern (12,5 jours ouvrés) ayant nécessité l'externalisation de l'intégralité des tonnages vers le centre de Sévignacq.

	2023	2024	2024-2023	% 2024/2023
Contribution SMECTOM	3 478 066€	3 719 401€		
Contribution Pouyastruc **	28 150€	29 680€		
Sous total 1	3 506 216€	3 749 081€	242 865€	6,9%
Mutualisation SMECTOM	-302 438€	-281 109€		
Mutualisation Pouyastruc	-2 256€	-2 257€		
Sous total 2 = Sous total 1 + mutualisations	3 201 522€	3 465 715€	264 193€	8,3%
Régularisations SMECTOM	65 798€	-69 071€		
Régularisations Pouyastruc **	-18 855€	-11 118€		
Sous total 3 = sous total 2 + régularisation	3 248 465€	3 385 526€	137 061€	4,2%



** Il s'agit des 11 communes du canton de Pouyastruc qui ont intégré le SMECTOM en 2018.

ANALYSE

Les écarts constatés entre les tonnages prévus au BP 2023 et ceux réalisés conduisent globalement, au titre des régularisations, à une restitution de **80 189€** (69 071 + 11 118)

Les contributions augmentent de **6,9%**

En tenant compte du phénomène de **mutualisation**, qui est moindre en 2024, la contribution augmente alors de **8,3%**

Au final, avec les régularisations, nous constatons une hausse de 4,2% soit 137 061€

PERSPECTIVES 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Contributions + Régul + Mutualisation	Tonnage total	Prix à la tonne	Tonnages supp/2023 (extension périmètre)	Augmentations générées par l'extension
OM	2 331 668€	9 630	242,13 €/t	300	72 638€
SELECTIF	628 092€	2 778	226,10€/t	60	13 566€
DV	221 207€	4 790	46,18€/t	490	22 629€
AUTRES SERVICES	204 559€	16 750	12,21€/t	850	10 381€
TOTAL					119 213€

A périmètre constant (c'est à dire hors déchets verts de St Lary et hors OM + CS + DV Magnoac), l'augmentation du SMTD65 entre 2024 et 2023 est de **17 848€**

ANALYSE

Ces contributions tiennent compte de l'arrivée du territoire du Magnoac ainsi que de l'ajout des 400 tonnes de déchets verts issus de la déchetterie de Saint Lary.

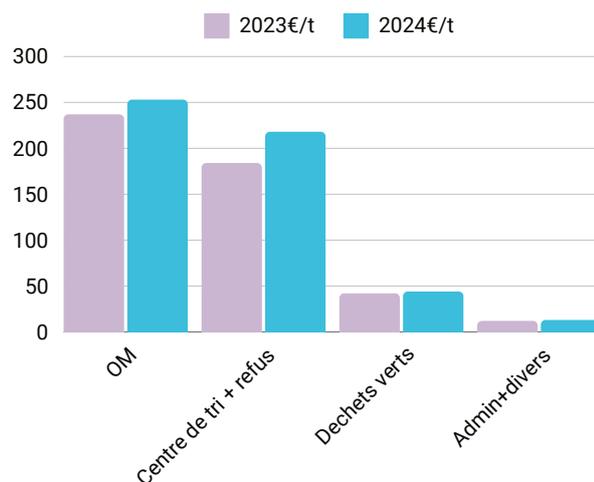
L'extension de périmètre contribue à la hauteur de **119 213€** sur cette augmentation, soit **87%**

A périmétrie égal, la contribution du SMECTOM augmente seulement de **17 848€**.

	Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2024 (sans mut)	Mutualisat*	Coût 2024 (avec mut)	Régul sur tonnages 2023	Coût 2024 (avec régul & mut)	€/t 2024 (avec régul & mut)
OM	CSDU	9 630	1 527 222€			-103 344€		
	Suivi trent		460 025€			-710€		
	CSDU Départemental		2 793€			-105€		
	UTV		64 617€			-1 241€		
	Quai de transfert		646 267€			344€		
	Aire de lavage		7 256€			-749€		
	Maintenance et transport		13 097€			-438€		
	TOTAL		9 630			2 721 277€		
Emballages	Centre de tri	2 330	516 118€		516 118€	34 434€	550 552€	236,29€
	Traitement refus tri	448	89 583€		89 583€	-12 043€	77 540€	173,08€
	TOTAL	2 778	605 701€		0€	605 701€	22 391€	628 092€
Déchets verts	Déchets verts	4 790	209 888€		209 888€	11 319€	221 207€	46,18€
	TOTAL	4 790	209 888€		0€	209 888€	11 319€	221 207€
Divers	Admin	16 750	157 283€		157 283€	-6 704€	150 579€	
	Comm		23 785€		23 785€	-952€	22 833€	
	Coordination et prévention		7 705€		7 705€	0€	7 705€	
	Hygiène et sécurité		23 442€		23 442€	0€	23	
	TOTAL		16 750		212 215€	0€	212 215€	-7 656€
TOTAL			3 749 081€	-283 366€	3 465 715€	-80 189€	3 385 526€	

PERSPECTIVES 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

€/t avec mutualisations (hors régularisation)	2024€/t	2023€/t	% (2024/2023)
OM	253,16€	237,39€	6,6%
Centre de tri+ refus	218,03€	183,72€	18,7%
Déchets verts	43,82€	42,25€	3,7%
Admin + divers	12,67€	11,60€	9,2%



Évolution des contributions relatives au traitement (SMTD65, hors administration)

	Contribut° 2024	Réglé 2023	2024 + réglé 2023	Contribut° 2023	Réglé 2022	2023 + réglé 2022	Delta		%
	CC Plateau de Lannemezan	1 182 395€	-4 047€	1 178 347€	1 106 545€	-15 215€	1 091 330€	87 018€	87 018€
CCPTM (secteur Trie)	206 171€	5 173€	211 343€	188 007€	563€	188 570€	22 773€	113 135€	12,1%
CCPTM (secteur Magnoc)	90 361€	-	90 361€	0€	-	0€	90 361€		
CC Tournay	233 430€	-12 775€	220 655€	242 852€	-52 240€	190 613€	30 042€	55 104€	20,1%
3CP	71 162€	-17 736€	53 426€	76 258€	-47 894€	28 364€	25 062€		
CCNB	305 639€	-6 304€	299 335€	291 290€	-4 960€	286 330€	13 005€	13 005€	4,3%
CC Aure+ Vz Aure	276 274€	-13 859€	262 415€	263 984€	3 164€	267 148€	-4 733€	-167 833€	-18,5%
CC Aure 2008	273 895€	3 349€	277 244€	273 409€	85 333€	358 742€	-81 498€		
CC Haute Vallée d'Aure	165 474€	-10 938€	154 535€	157 035€	29 234€	186 270€	-31 734€		
CC Vallée du Louron	238 306€	-23 052€	215 254€	216 166€	48 956€	265 121€	-49 868€		
TOTAL	3 043 106€	-80 189€	2 962 917€	2 815 547€	46 941€	2 862 488€	100 429€	100 429€	

PERSPECTIVES 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

4- Prix de reprise du verre par la verrerie d'Albi

Le tarif de l'aide au transport est fixe. Par contre, le prix de reprise évolue en fonction du cours. Jusqu'en 2020, les tarifs du verre étaient fixés pour l'année mais depuis la 2021 ceux-ci sont réajustés tous les trimestres.



	Prix de reprise (€/T)	Aide au transport (€/T)	Total (€/T)
T1 2023	23,4	13,50	36,9
T2 2023	23,8	13,50	37,3
T3 2023	24,17	13,50	37,67
T4 2023	NC	13,50	-

5- Traitement des encombrants (PSI)



2024	2023	2024/2023	2024/2023%
160€ HT/t TGAP comprise	117,05€ HT/t TGAP comprise	+42,95€HT/t	+37%

Le marché des encombrants s'est achevé le 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire aujourd'hui de lancer une nouvelle consultation.

Dans l'attente de cette nouvelle consultation, le prix du tri/traitement s'élève à 160€ HT/t.

BP 2024

+100 000€ TTC pour le traitement des encombrants sur l'ensemble des déchetteries

PERSPECTIVES 2024- SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Extension du périmètre de compétence du SMECTOM

A compter du 1er juillet 2024, le périmètre de compétence du SMECTOM va s'étendre sur 28 communes supplémentaires du territoire du Magnoac. Ainsi, la totalité de la CCPTM adhérera au SMECTOM.

Les conséquences budgétaires de cette extension donneront lieu à un budget supplémentaire qui sera présenté ultérieurement et qui concernera la déchetterie de Castelnaud.

2- Collecte

- Acquisition d'un terrain à Cadéac pour la construction d'un bâtiment collecte
- Acquisition de 2 boîtiers de géolocalisation pour BOM
- RAR : acquisition d'un BOM d'occasion (réceptionnée fin d'année 2023)
- RAR : acquisition d'une BOM neuve (UGAP, réceptionnée début 2022)

3- Déchetteries

- Mise en place d'un plan pluriannuel pour la sécurisation des quais de déchetteries. Après Tournay, le BP 2024 sera consacrée à la sécurisation du haut de quai de la déchetterie de Grézian. Cela avait été déjà budgétisée l'année dernière mais n'avait pas pu être réalisé du fait du retard de l'entreprise.
- RAR : Achat de bennes pour les déchetteries de Bordères et Saint Lary
- Acquisition de 10 000 cartes de déchetterie et distribution en vue de la mise en place d'un contrôle d'accès sur la future déchetterie.
- Acquisition d'un conteneur maritime pour Tournay afin d'éviter les vols des DEEE.
- ...

4- Pré-Collecte

- Mise en œuvre effective de la RS sur la CC de Trie
- Achèvement des modalités de mise en œuvre de la RS sur la CCAL et démarrage effectif
- Poursuite du renouvellement du parc de bacs + nouvelles dotations ;
- Acquisition de nouvelles colonnes pour remplacement des plus usées et densification de certains points

5- Pôle de valorisation : service recyclerie (56%) et déchetterie de Capvern (44%)

Poursuite des travaux

6- Prévention

Recrutement d'un ambassadeur de tri et de prévention en cours du fait de l'agrandissement du territoire.

En ce qui concerne le tri à la source des biodéchets :

- Mise en place des points d'apport volontaire pour la collecte des biodéchets courant mars
- Poursuite de la mise en place de composteurs collectifs.
- Poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels

7- Répartition des principales dépenses d'investissement par service

COLLECTE	486 266€
COMMUNICATION	10 920€
DÉCHETTERIE BORDÈRES LOURON	58 693€
DÉCHETTERIE CAPVERN	2 292 909€
DÉCHETTERIE GALAN	14 100€
DÉCHETTERIE GRÉZIAN	40 599€
DÉCHETTERIE NESTIER	4 900€
DÉCHETTERIE ST LARY	18 430€
DÉCHETTERIE TOURNAY	5 000€
DÉCHETTERIE TRIE	24 200€
RECYCLERIE	2 918 247€
MOYENS GÉNÉRAUX	12 000€
PRÉ-COLLECTE	253 338€
PRÉVENTION	107 101€
TOTAL GÉNÉRAL	6 246 703€



PERSPECTIVES 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des principales dépenses d'investissement par service

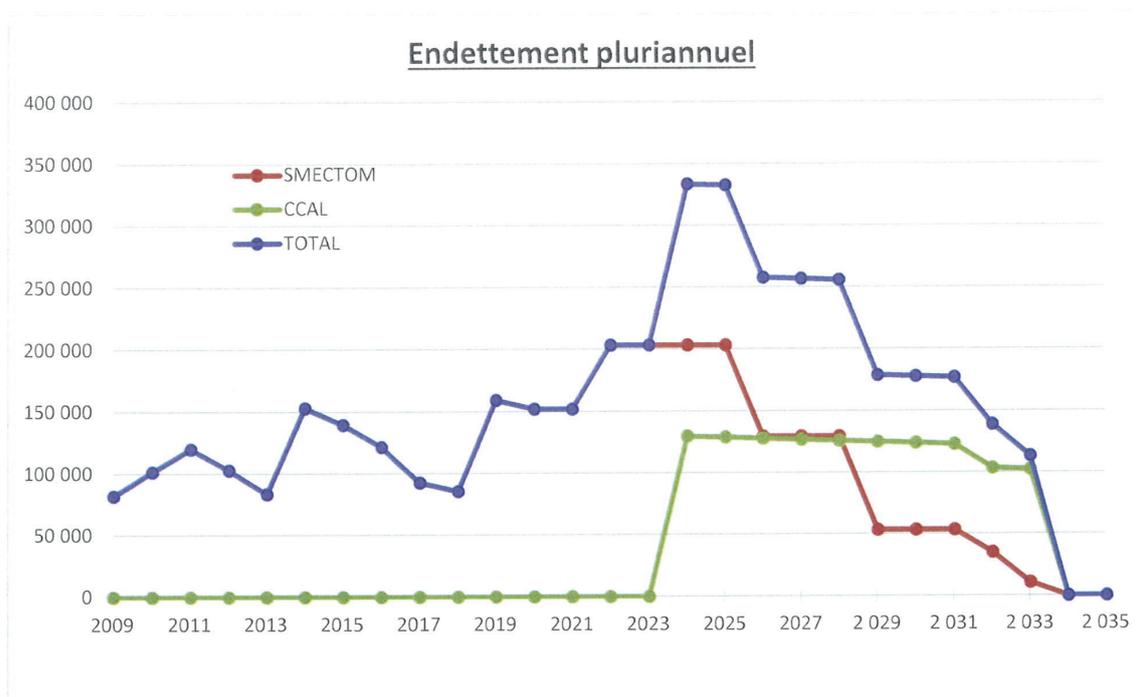
	Montant TTC
161 composteurs collectifs (divers volumes)	8 517 €
Abri-bacs pour biodéchets	81 600 €
Achat de ferraille pour réfection de 2 bennes	8 000 €
Acquisition terrain Cadéac pour construction bâtiment collecte CCAL	0 €
Alimentation électrique chantier	25 000 €
Bacs divers (roulement, dotation Arné et Uglas)	145 722 €
Bacs OM 660 litres + Bacs biodéchets 240	10 590 €
Benne 30m3	28 800 €
Benne DIB 25 M3	7 464 €
Benne DIB 30 M3	16 404 €
Benne DIB 31 M3 avec toit hydraulique	12 576 €
Benne DIB 35 M3	29 304 €
Benne gravat 13 M3	8 178 €
Bennes collecte verre	19 200 €
Bio seaux ajourés	1 740 €
Bio seaux pour Geprox	2 316 €
BOM d'occasion	186 000 €
BOM neuve	183 902 €
Broyeur télécommandé	6 000 €
Bureau de contrôle	889 €
Butées franchissables	3 600 €
Colonnes à emballages	37 436 €
Colonnes à verre	36 768 €
Composteurs de cimetièrre (800L)	2 008 €
Conteur maritime DEEE + rampe	5 000 €
Cric pneumatique	4 800 €
Cuve AD blue pour CCAL (à Grézian)	5 988 €
Dalle en béton pour stockage bac	12 000 €
Découpeur à plasma	4 200 €
Echelle	816 €
Equipement bennes lecteurs de puces (BOM St Laurent et Grézian)	38 232 €
Etudes 2024	312 000 €
Fabrication de barrières anti-chute pour bout de quai	1 300 €
Fabrication de bavettes anti-chute : achat de plaques alu	500 €
Fabrication d'une dalle pour installation benne éco-mobilier	800 €

PERSPECTIVES 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC
Fauteuil bureau	1 050 €
GEOLOC pour camion collecte	4 032 €
Gros œuvre : situation n°1	17 329 €
Mini colonne à verre (1m3)	1 822 €
Moteur portail hangar de collecte	4 800 €
Ordinateur portable	3 840 €
Outillages divers	2 400 €
Participation au capital de l'AFL Année 2023 & 2024	15 300 €
Peinture local gardien (intérieur + volet + porte)	600 €
Plants (espaces verts)	1 800 €
Plateforme de travail en hauteur	2 040 €
Réfection des 2/3 de la cloture	1 000 €
Réfection têtes de murs en vue de la sécurisation du quai	11 301 €
Remorque porte caissons	24 000 €
Sécurisation du quai de Grézian	28 100 €
Travaux pôle de valorisation 2024	4 680 000 €
Vestiaires supplémentaires CCAL (à Grézian)	3 000 €
Voitures de service	36 000 €
VRD : situation n°1	160 638 €
Total général	6 246 703 €



Etat de la dette



ETAT DE LA DETTE

Remboursement du capital d'emprunt en 2024 : **282 665 €**

Remboursement des intérêts d'emprunts en 2024 : **51 175 €**

TOTAL : 333 840€



CONCLUSION

07

CONCLUSION

Pour atteindre les objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance Verte, renforcée par la loi Anti-gaspillage Économie Circulaire (Février 2020) ainsi que par la loi Climat Résilience (5 août 2021) et pour réduire l'impact de la TGAP, le SMECTOM va poursuivre les actions 5 grands axes définis dans le PLPDMA élaboré en 2023.

AXE A: Réduire fortement la production de déchets avec les actions suivantes :

- La mise en place d'une collecte séparative des biodéchets qui sera opérationnelle dès 2024
- La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale sur d'autres territoires que la CCPL
- La mise en place d'une tarification incitative sur les territoires susceptibles de pouvoir la recevoir, assortie d'une diminution des fréquences de la collecte des Ordures Ménagères
- Accentuer les actions liées à la communication et à la prévention pour sensibiliser le public.
- Trouver des actions innovantes en matière de traitement des déchets verts, du bois, des gravats, ...

AXE B : Optimiser le service de collecte à travers :

- Une refonte des tournées en fonction des nouvelles adhésions
 - Une diminution des fréquences de collecte
 - Une modification du mode de collecte avec la suppression des bacs de regroupement et la mise en place des points d'apport volontaire (PAV), cette mesure étant associée à la prévision d'une taxe incitative.
- Cet axe de travail permettra une optimisation à terme de la masse salariale du service collecte

Axe C : Développer des filières de recyclage

Si déjà de nombreuses filières REP existent (emballages, papiers, DEEE, DEA, Déchets dangereux, textiles, piles, pneus, ...) la loi AGEC du 10/02/2020 prévoit, d'ici 2025, la création d'une dizaine de nouvelles filières supplémentaires. 2 objectifs caractérisent ces REP :

o Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer leur financement du contribuable vers le consommateur ;

o Intégrer dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Finalement ce seront des bennes supplémentaires à installer dans les déchetteries afin de capter ces nouveaux flux (matériaux de construction, jouets, articles de sport et de loisir, articles de bricolage et de jardin, ...). Il faudra donc que nos déchetteries aient la capacité de les accueillir afin de diminuer les coûts de traitement. Malheureusement, la plupart des déchetteries de notre territoire ne sont pas évolutives ...

Axe D : Développement du pôle de valorisation

L'année 2024 a été l'année du démarrage de la construction du pôle de valorisation qui s'achèvera en 2025.

CONCLUSION

Axe E : Extension du périmètre de compétence du SMECTOM

La CC Aure Louron a rejoint le SMECTOM pour l'ensemble de ses fonctionnalités. Également, nous préparons l'intégration du Magnoac à compter du 1er juillet 2024. Depuis le 1er janvier 2024, les communes d'Uglas et d'Arné ont été intégrées dans les collectes opérées par le SMECTOM.

Conclusion

L'équilibre du budget du SMECTOM passe ainsi par des recherches d'optimisations diverses afin de réduire l'augmentation des contributions du citoyen qui paraît à terme incontournable étant donné les augmentations de la TGAP et des coûts de traitement. De ce fait, nous continuons la recherche d'équité entre les citoyens et les professionnels et entre les citoyens eux-mêmes par le biais de dispositifs financiers discriminants (redevance spéciale, redevance incitative, TEOM incitative).

L'optimisation des fonctions opérationnelles, la refonte du système de collecte, la baisse des tonnages de déchets produits et donc traités, la valorisation des filières, l'équité entre particuliers et professionnels, la réduction des frais fixes ... continueront à être nos axes de maîtrise des coûts afin que les contributions appelées soient le plus minimisés.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT dans les EPCI de notre importance, un Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget

Les orientations présentées le 15 Mars 2024 préfigurent l'examen du budget primitif qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du 08 Avril 2024.

